

Département
de la Moselle

Arrondissement
de SARREBOURG

COMMUNE de LORQUIN

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 juin 2021

Nombre des conseillers
élus :
15

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Conseillers en fonctions :
15

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. BERTHOME
Jean-Pierre, Mme COLL Adeline, adjoints

Conseillers présents :
13

Mmes JACQUOT Bernadette – URBAN Isabelle – NOLL
Nathalie – BERTONI Angelina – MM. GARDEREAU Olivier -
COLVIS Arnaud - Mme DUMOULIN Vanessa – M. FUCHS
Hervé – Mme RABY Séverine, conseillers municipaux.

Publié le 15/06/2021

M. DESSERTENNE donne procuration à M. BERTHOME
M. HUMBEL donne procuration à M. JULLY

M. GARDEREAU Olivier est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Affaire périscolaire – Instauration des tarifs pour les mercredis récréatifs

Le maire propose au conseil municipal d'instaurer les tarifs pour les mercredis récréatifs, à compter de septembre 2021 :

	Quotient familial de 0 à 600	Quotient familial de 601 à 850	Quotient familial de 850 à plus
La journée	14 €	16 €	18 €
8h – 13h avec repas	10 €	11 €	12 €
13h – 17h sans repas	4,50 €	5,50 €	6,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre en place les tarifs des mercredis récréatifs présentés ci-dessus, à compter de la rentrée de septembre 2021.

Pour extrait conforme
Lorquin, le 15 juin 2021
Le Maire - Jean-Pierre JULLY

